

FRAM

Fonds régional des acquisitions des musées

Enrichir les collections

Les musées en région se sont, depuis toujours, enrichis par des dons, des legs et par des dépôts, dont nombre d'entre eux en provenance de l'État. La propriété de ces dépôts, lorsqu'ils sont antérieurs à 1910, est d'ailleurs en voie d'être transférée aux collectivités bénéficiaires (conformément à la loi de 2002 sur les musées).

Parallèlement, les musées achètent également des objets et des œuvres pour enrichir leurs collections.

Telle section, déjà très riche, sera rendue d'autant plus exemplaire, complète et encyclopédique dans sa représentation des différents courants stylistiques européens par exemple, par l'arrivée d'un « chaînon manquant ». C'est le cas, par exemple, de la peinture de paysage, particulièrement bien représentée dans les collections de Champagne-Ardenne.

Ainsi, récemment, de remarquables acquisitions ont été faites au musée des Beaux-arts et d'archéologie de Châlons-en-Champagne en matière de paysage (œuvres de Chrétien de Keuninck et de Jan Tilens) ou au musée d'Art et d'Histoire de Chaumont, avec le très beau Fauconnier et paysanne de Jan van Noord, venant renforcer la très belle section de peinture cynégétique.

Au musée des beaux-arts de Reims, l'acquisition d'un chef-d'œuvre de Jean Dunand, daté de 1936-39, Les Corbeaux perchés, marque l'engagement résolu du musée dans le renforcement de sa collection du début du XXe siècle, époque de reconstruction et de renouveau culturel et artistique pour la ville.

Une acquisition est toujours, pour un musée, un événement. Elle marque un renouveau pour la collection. Les œuvres, vues en regard les unes des autres, prennent une autre ampleur grâce à l'arrivée d'un nouvel élément de comparaison, qui complète le profil et le panorama stylistique ou iconographique déjà présent.

Soutenir les projets d'acquisition des musées

Un dispositif, piloté conjointement par la Direction régionale des affaires culturelles et par la Région Champagne-Ardenne, permet, après approbation du projet d'acquisition par une commission interrégionale, de soutenir financièrement la collectivité désirant se porter acquéreuse pour son musée.

Il s'agit du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM). Ce dernier a été mis en place sur l'ensemble du territoire national en 1982 à l'initiative de l'État, dans le cadre de la politique globale de décentralisation.

Les FRAM prennent en charge un taux variable du montant de l'acquisition, au titre d'une subvention attribuée à la collectivité territoriale ou à l'association propriétaire des collections.

Une attention toute particulière est accordée à des acquisitions d'œuvres ou d'objets d'importance et donc d'un coût auquel les collectivités n'auraient pas eu les moyens de faire face à elles seules.

* télécharger la liste des oeuvres acquises par le FRAM Champagne-Ardenne (2003-2006)